

Le Cabinet ACDL Expertise vous informe :

**Le Volontariat territorial en entreprise (VTE),
une aide au recrutement pour les PME et ETI ?**

Lancé au printemps 2019, le VTE vise à attirer des jeunes diplômés dans les petites et moyennes entreprises industrielles implantées loin des grandes agglomérations.

Le Volontariat Territorial en Entreprise (VTE), un cousin du Volontariat international en entreprise (VIE) ? Inspiré en partie de son aîné, le VTE vise à attirer les jeunes talents non pas à Londres ou Séoul, mais plutôt à Reims ou Avignon, à savoir dans les territoires éloignés des métropoles. Là où PME et ETI industrielles se cassent les dents sur la problématique du recrutement.

D'après une étude du Lab Bpifrance parue en 2017, 90 % des petites et moyennes entreprises disent en effet avoir des difficultés à dénicher des talents et, dans 57 % des cas, cela ralentit leur croissance.

Problématique de mobilité, déficit d'image et de relais de communication... sont quelques-uns des freins qui peuvent expliquer ce manque d'attractivité. Des freins qu'entend lever le VTE « *en créant des ponts entre ces jeunes et ces entreprises du territoire* », présente Guillaume Mortelier, directeur exécutif Bpifrance.

Le VTE : un nouveau canal de recrutement

Destiné aux étudiants de Bac+2 à Bac+5, le VTE est un engagement qui peut prendre la forme d'une alternance, à travers un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, ou d'un contrat post-diplôme, CDD ou CDI d'une durée au minimum d'un an.

Pour le jeune, c'est « *une première expérience dans une entreprise à taille humaine sur des postes à responsabilité où il a un impact direct. Ce qui n'est pas toujours le cas dans de grands groupes à l'étranger, où la fonction va être plus souvent limitée* », souligne Guillaume Mortelier.

À LIRE AUSSI

Déduction exceptionnelle pour les investissements de transformation numérique : les critères pour en profiter

Pour l'entreprise, l'intérêt n'est pas financier. A la différence du VIE, le dispositif ne bénéficie pas d'incitations nationales (mises à part quelques aides de certaines collectivités) et les volontaires sont rémunérés au tarif du marché ou selon les réglementations en vigueur concernant l'alternance. Il s'agit plutôt d'avoir accès à des profils qui leur échappaient jusque-là.

« *C'est un outil d'aide au recrutement et qui donne une plus grande visibilité aux entreprises industrielles en région* », note Stéphane Fauth, à la tête de Norcan, une PME basée dans le Bas-Rhin, leader en France dans le domaine de la conception et la production d'équipements industriels sur-mesure.

Objectif : 500 à 1000 offres par an

L'entreprise, labellisée Bpifrance Excellence, emploie 150 collaborateurs en France et au sein de ses différentes filiales à l'international. Après avoir eu recours avec satisfaction au VIE, le dirigeant n'a pas hésité à embaucher en octobre dernier une première volontaire en VTE comme assistante de direction.

« Un poste avec une vision « à 360 degrés » qui s'inscrit dans une redéfinition stratégique de l'entreprise, après le lancement de « Sherpa », un robot collaboratif et innovant d'assistance à la manutention. Selon Stéphane Fauth, la jeune recrue, issue d'une grande école d'ingénieurs, permettra d'apporter « un œil neuf » tout en travaillant au développement de l'entreprise à l'international, notamment en Allemagne où elle a fait ses armes en tant que VIE.

« *L'objectif étant bien sûr de pérenniser le poste* », souligne Stéphane Fauth. Du gagnant-gagnant. Reste désormais à savoir si le VTE connaîtra le même succès que le VIE. Quelques mois après son lancement, quelques 150 offres d'emplois (CDI, CDD, alternance) sont actuellement proposés sur le site de Bpifrance. « *À terme, l'objectif est de parvenir à 500 à 1000 nouveaux postes par an* », note Guillaume Mortelier.

Publié le lundi 2 décembre 2019 à 09h27

Par [Arnaud Bertrand](#), Accroche-press' pour France Défi

Les collaborateurs du cabinet se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Votre expert-comptable : Guillaume GAHIDE 03.27.62.18.11 / ggahide@acd.fr